

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 8 juillet 2025 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Vincent Jarry, Michèle Turcotte

SONT ABSENTS : --

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Deux personnes sont présentes lors de la séance et deux participent à distance.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3) RAPPORT DU MAIRE SUPPLÉANT - MRC

4) ADMINISTRATION

- a. Dépôt du projet de Règlement 2025-07 décrétant l'acquisition à titre gratuit du lot numéro 5 191 606 (chemin Verdi) et des parties de lots adjacents nécessaires, décrétant des travaux de réfection sur ce chemin et autorisant un emprunt de 291 929\$ pour en acquitter les coûts.
- b. Avis de motion du Règlement 2025-08 abrogeant et remplaçant le Règlement de gestion contractuelle.
- c. Avis de motion du Règlement 2025-09 abrogeant et remplaçant le règlement 2015-03 concernant les compensations pour les roulottes.

5) VOIRIE

- a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
- b. Appel d'offres sur invitation pour le remplacement du ponceau situé sur le chemin Bolton-Centre (zone de l'Étang-Grass).

6) URBANISME

- a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 13 juin 2025.
- c. Autorisation pour l'émission d'un permis de construction de mini-entrepôts sur la Route 112.
- d. Autorisation pour l'émission d'un permis d'aménagement d'une allée d'accès sur le lot 6 048 913, rue de la Serpentine.
- e. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la réfection de la toiture du 63-65, rue Principale.

- 7) **ENVIRONNEMENT**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
 - b. Dépôt du compte-rendu de la séance du CCE de la réunion du 27 mai 2025.
- 8) **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.
 - b. Rapport du conseiller responsable de sentiers.
 - c. Autorisation de l'organisation de la Fête de la grande épluchette le 24 août 2025 au parc municipal.
- 9) **SÉCURITÉ CIVILE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
- 10) **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
- 11) **AFFAIRES DIVERSES**
- 12) **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13) **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2025-07-114 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉA

2) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 3 et du 26 juin 2025 ;

2025-07-115 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte les procès-verbaux du 3 et du 26 juin 2025 tel que rédigés.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DU MAIRE SUPPLÉANT - MRC

Monsieur Jocelyn Brasseur présente le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

- a. **Dépôt du projet de Règlement 2025-07 décrétant l'acquisition à titre gratuit du lot numéro 5 191 606 (chemin Verdi) et des parties de lots adjacents nécessaires, décrétant des travaux de réfection sur ce chemin et autorisant un emprunt de 291 929\$ pour en acquitter les coûts.**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 2025-07 a été donné lors de la séance du conseil du 3 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre informative avec les propriétaires des lots adjacents au chemin Verdi a été tenue le 3 juillet 2025 ;

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement est déposée aujourd'hui et il sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

- b. **Avis de motion du Règlement 2025-08 abrogeant et remplaçant le Règlement de gestion contractuelle.**

ATTENDU QUE le 3 décembre 2010, la Municipalité a adopté une *Politique de gestion contractuelle* conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, la politique de la Municipalité est réputée être un Règlement sur la gestion contractuelle par l'effet de la loi ;

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2021, la Municipalité a adopté le Règlement 2021-05, modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE le 3 décembre 2024, la Municipalité a adopté le Règlement 2024-18, modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le Règlement sur la gestion contractuelle présentement en vigueur et tous les règlements le modifiant, afin de les remplacer par un nouveau règlement qui correspond mieux aux besoins de la Municipalité et lequel concorde avec les autres règlements municipaux ;

AVIS DE MOTION est donnée par la mairesse, Michèle Turcotte qu'à une séance prochaine du conseil le Règlement 2025-08 abrogeant et remplaçant le Règlement de gestion contractuelle sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement est

déposée aujourd’hui et il sera adopté lors d’une prochaine séance du conseil.

c. **Avis de motion du Règlement 2025-09 abrogeant et remplaçant le règlement 2015-03 concernant les compensations pour les roulottes.**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 231 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut imposer un permis de séjour au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte située sur son territoire et/ou une compensation pour les services municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité ne désire plus imposer un permis de séjour au propriétaire/occupant d'une roulotte située dans un camping sur son territoire mais seulement une compensation pour les services municipaux ;

ATTENDU QU'une compensation pour les services municipaux dont bénéficie le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte s'avère également une mesure d'équité pour l'ensemble des contribuables de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton désire abroger et remplacer son règlement numéro 2015-03 concernant les permis et compensation pour les roulottes ;

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse Michèle Turcotte qu'à une séance prochaine du conseil, le Règlement 2025-09 abrogeant et remplaçant le Règlement 2015-03 concernant les compensations pour les roulottes sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement sera déposée lors d'une prochaine séance du conseil.

5) **VOIRIE**

a. **Rapport sur les travaux publics en cours**

Le conseiller responsable de la voirie, monsieur Alexandre Berger, présente le rapport du mois.

b. **Appel d'offres par invitation pour le remplacement du ponton situé sur le chemin Bolton-Centre (zone de l'Étang-Grass).**

CONSIDÉRANT QUE le ponton situé sur le chemin Bolton-Centre, dans la zone de l'Étang Grass, a été endommagé à la suite des pluies abondantes du 17 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme EXP inc. pour préparer les plans et les devis pour les travaux de remplacement du ponton ;

2025-07-116 **Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Vincent Jarry et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité fasse un appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux soumissionnaires pour les travaux de

remplacement de ce ponceau du chemin Bolton-Centre après la réception des plans d'ingénieur.

ADOPTÉE

6) URBANISME

a. Dépôt du rapport des permis

Le rapport des permis émis au mois de juin est déposé par la directrice générale et présenté par monsieur Harry Bird, conseiller responsable de l'urbanisme et président du CCU.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 13 juin 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par monsieur Jocelyn Brasseur, conseiller responsable de l'urbanisme et membre du CCU.

c. Autorisation pour l'émission d'un permis de construction de mini-entrepôts sur la Route 112.

Adresse : route 112
Lot : 5 456 507
Zone : RUR-4
Nature de la demande : Mini-entrepôt : Analyse globale de la demande en vertu du règlement *Usages conditionnels amendé*.

CONSIDÉRANT QUE le plan d'affaires, les mesures de sécurité et la reproduction 3D ont été transmis au comité ;

CONSIDÉRANT QUE le document de présentation daté du 14 novembre 2024 comporte toutes les informations demandées au règlement Usages conditionnels amendé ;

CONSIDÉRANT QUE l'option 2 d'aménagement du site permet de conserver environ 77% du site en espace boisé et d'aménager des écrans visuels par la plantation d'arbres dans les marges avant et arrière de 12 mètres en bordure de l'autoroute 10 et de la Route 112, Option 2 ;

2025-07-117 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU et selon la procédure d'usage conditionnel, l'émission d'un permis pour l'implantation de conteneurs comme espaces offerts en location pour entreposage sur le lot 5 456 507, Route 112 en assujettissant cet usage aux conditions suivantes :

- Un nombre maximum de 32 conteneurs peuvent être implantés selon le plan d'aménagement illustré à l'option 2 du document de présentation préparé par Conseils SACO, daté du 14 novembre 2024 et déposé à l'appui de la demande;
- Les conteneurs ne peuvent être superposés en hauteur ;
- Une bande minimale de 10 m de végétation constituée du boisé existant et/ou de plantations d'arbres doit être maintenue au pourtour de la zone aménagée, et les arbres doivent être remplacés au besoin ;
- La clôture de maille de chaînes (type frost) doit être de couleur foncée (vert forêt ou noire)

- Aucun éclairage ne peut être installé à plus de 1,5 m au-dessus des conteneurs et tous les luminaires doivent être orientés vers le sol ;
- Aucun affichage, aucune enseigne commerciale, ne peut être installé pour être vu depuis l'A-10.

ADOPTÉE

d. Autorisation pour l'émission d'un permis d'aménagement d'une allée d'accès sur le lot numéro 6 048 913, rue de la Serpentine.

Adresse : rue de la Serpentine

Lot : 6 048 913

Zone : RUR-8

Nature de la demande : Projet sur des pentes de plus de 15%.

CONSIDÉRANT QUE le PIIA-5 vise à s'assurer que les travaux prévus dans une pente supérieure ou égale à 15 % et inférieure à 30 % s'intègrent harmonieusement avec le moins d'impact à l'environnement naturel et en les adaptant le mieux possible au milieu ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures proposées au Plan de gestion des eaux pluviales préparé par Inspectech et daté du 12 mai 2025 permettent un contrôle adéquat de l'érosion des sols ;

2025-07-118

Il est proposé par Jocelyn Brasseur

appuyé par Harry Bird

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis pour l'aménagement d'une allée d'accès sur le lot 6 048 913, rue de la Serpentine, selon les plans d'implantation préparés par Daniel Saint-Pierre, arpenteur-géomètre, datés du 20 mars 2025, à la condition d'y inclure les mesures décrites au Plan de gestion des eaux pluviales préparé par Inspectech et daté du 12 mai 2025.

ADOPTÉE

e. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la réfection de la toiture du 63-65, rue Principale.

Adresse : 63-65, rue Principale

Lots : 5 762 383 et 5 762 384

Zone : Com-2

Nature de la demande : Changement du bardeau d'asphalte de couleur similaire à la toiture, ajout d'un aérateur de faîtage et retrait de la cheminée.

CONSIDÉRANT QUE le 63-65, rue Principale fait partie des bâtiments patrimoniaux identifiés par la MRC Memphrémagog et qu'il a conservé, malgré plusieurs transformations, un intérêt historique et certaines de ses caractéristiques originales ;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de la cheminée n'est pas de nature à nuire à l'intérêt de ce bâtiment au cœur du noyau villageois ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2025-07-119

Il est proposé par Harry Bird

**appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis pour la réfection de la toiture du 63-65, rue Principale, lots 5 762 383 et 5 762 384, comprenant le remplacement du revêtement par un bardeau d'asphalte Mystique couleur bois champêtre, l'ajout d'un aérateur de faîtage et le retrait de la cheminée, tel que proposé aux documents soumis à l'appui de la demande.

ADOPTÉE

7) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l'environnement, présente le rapport du mois.

b. Dépôt du compte-rendu de la séance du CCE

Le compte-rendu du comité consultatif en environnement du 27 mai 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par monsieur Jarry.

8) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et la culture.

Monsieur Harry Bird, conseiller responsable des loisirs et de la culture, présente le rapport du mois.

b. Rapport du conseiller responsable de sentiers.

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de sentiers, présente le rapport du mois.

c. Autorisation de l'organisation de la Fête de la grande épluchette le 24 août 2025 au parc municipal.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organisera la Fête de la grande épluchette le 24 août 2025 au parc municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la consommation d'alcool est prévue au cours de cette activité spéciale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement 2018-06 prohibe le fait de diffuser de la musique ou de participer à un spectacle sauf à l'occasion d'une activité spéciale et autorisée par résolution du conseil. Une activité spéciale désigne une activité irrégulière organisée dans un but de récréation sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du Règlement 2018-05 défend à toute personne de consommer des boissons alcoolisées ou d'être en possession de contenant(s) ouvert(s) comportant de la boisson alcoolisée, dans tout endroit public de la municipalité,

sauf à l'occasion d'une activité spéciale pour laquelle la municipalité a prêté ou loué la place publique.

2025-07-120 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité autorise la tenue des festivités à l'occasion de la Fête de la grande épluchette au parc municipal à la date mentionnée.

QUE la Coop du Grand-Bois soit autorisée à faire la demande de vente des boissons alcoolisées durant cette fête.

ADOPTÉE

9) SÉCURITÉ CIVILE

a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la sécurité civile, présente le rapport du mois.

10) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n'a été effectuée.

Liste des comptes à payer au 8 juillet 2025

Fournisseur	Description	Montant
9245-0600 QUEBEC INC.	Travaux sur les chemins	3 101,14 \$
9475-5402 QUÉBEC INC.	Remboursement permis payé en double	50,00 \$
AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS Fédérales - Juin 2025	4 915,23 \$
ALT	Subvention - ALT - 2025	2 933,00 \$
ANDRÉ PARIS INC.	Fauchage des fossés - 1ère coupe	2 690,42 \$
BELL MOBILITÉ INC.	Cellulaires - Juin 2025	184,68 \$
BUROPRO CITATION	Fourniture de bureau	2 134,87 \$
Canadian Pacific Railway Company	Q2-2025/Entretien passage à niveau	1 096,50 \$
CIVITAS ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES INC.	Plan topographique et certificat d'implantation - 15 rue du Parc	2 788,14 \$
CLIMATISATION ROGER DEMERS	Contrat de service du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026	764,58 \$
COGECO CONNEXION INC.	Internet - Juillet 2025	114,92 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - 1er juillet au 1er août 2025	222,48 \$
COMPTE VISA	Achat carte Visa Juin 2025 (Voirie)	2 427,99 \$
COMPTE VISA	Achat carte Visa Juin 2025 (Administration)	1 128,58 \$
COMPTE VISA	Achat carte Visa Juin 2025 (DG)	623,53 \$
COOP DU GRAND-BOIS	3/4 Subvention pour la COOP	6 750,00 \$
CRÉATIONS JADE	Commande de casquettes avec logo SEDB	468,23 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Juin 2025	2 051,32 \$
Desjardins Sécurité Financière (RVER)	RVER - Juin 2025	3 277,58 \$
ENVIRO5	Vidange de fosses septiques (8)	2 621,43 \$
ESPACE VITAL ARCHITECTURE INC.	Appel d'offres et SA1-Services additionnels	2 483,46 \$
EXCAVATION ANDRE VINCENT	Heure de pépîne et pelle	724,34 \$
EXCAVATION GAÉTAN LUSSIER INC.	Travaux de rechargement et transport	3 820,05 \$
EXCAVATION L.G. INC.	Nivelage chemins du 2 et 3 juin 2025	2 759,40 \$
EXCAVATION L.G. INC.	Travaux sur le 1er Rang	2 586,94 \$
FQM	Honoraires pour la période se terminant le 30 juin 2025	452,11 \$
GARO ÉLECTRIQUE INC.	Installation électrique temporaire - Roulotte	901,04 \$
Global Payments Direct inc.	Frais pour terminal Interac - Juin 2025	101,82 \$

HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - 1er au 31 mai 2025	316,96 \$
INFORMATIQUE ASR	Firewall - Frais du 17 juin au 16 juillet 2025	126,42 \$
INFOTECH	Formation - Notions de base comptabilité municipale	321,93 \$
LE MECANO DU VILLAGE	Changement frein arrière - camion	638,12 \$
LE SPECIALISTE DU PONCEAU INC.	Achat tuyau pour ponceau chemin Legendre	656,96 \$
LES DEBROUSSAILEURS GSL INC.	Entretien des fossés du 28 mai au 4 juin	8 531,15 \$
LES ENTREPRISES BOURGET INC.	Abat poussière 20%	17 506,35 \$
LES SERVICES EXP	Honoraires professionnels du 20 juin 2025 - Ponceaux Bolton-Centre	1 782,11 \$
LOCAPLUS	Location chapiteau - Parc été 2025	4 324,76 \$
LOCATION LANGLOIS INC.	Location - outils pour travaux de voirie	293,75 \$
LOCATION LANGLOIS INC.	Location génératrice et accessoires	139,26 \$
LOISIRS ET CULTURE DE SEDB	Services techniques - Fête nationale 2025	790,00 \$
MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST	Forfait Mutuelle FQM - Unité 58070	968,28 \$
MINISTRE DES FINANCES	Service de la Sûreté du Québec - Versement 1/2	97 632,00 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Achat arbustes pour citoyens	606,50 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Rapport infraction et évaluation d'arbres	2 367,89 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibrage Juillet 2025	910,00 \$
MUNICIPALITÉ BOLTON-EST	Matières résiduelles 2025 (56 unités)	10 833,76 \$
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN	1/5-Entente intermunicipale Eastman Serv communautaire	2 230,00 \$
ORFORD MUSIQUE	Concerts au parc les 28 juin et 19 juillet	1938,00 \$
PENSE WEB INC.	Travaux sur site web pour widget de Sopfeu	137,97 \$
RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	Collecte-traitement encombrants Juillet-Août 2025	996,44 \$
REVENU QUÉBEC	DAS Provinciales - Juin 2025	13 031,45 \$
RICOVA SERVICES INC.	Cueillette et transport-Déchets et compost-Mai 2025	7 831,44 \$
SANIVAC	Location toilette chimique - Chalet du parc	666,86 \$
SANIVAC	Location 2 toilettes chimiques - Chalet et événement	503,02 \$
SANIVAC	Location toilette chimique événement	264,44 \$
SERGE THOMAS	Déplacer bloc de béton au parc pour le chapiteau	189,72 \$
TRANSPORT D'EAU OUIMETTE INC.	Transport d'eau pour réserve - station de lavage	420,00 \$
VILLAGE DES MÉTIERS D'ART SEDB	Circuits des arts 1, 2 et 3 août 2025	2 436,26 \$
ZONE-ÉCO	Élimination matières organiques et résidentiels - Mai 2025	1 464,46 \$
ZONE-ÉCO	Élimination matières organiques et résidentiels - Juin 2025	1 477,66 \$
		236 692,37 \$

2025-07-121

Il est proposé par Jocelyn Brasseur appuyé par Vincent Jarry et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE les comptes payés et à payer soit approuvés.

ADOPTÉE

- 11) AFFAIRES DIVERSES
- 12) PÉRIODE DE QUESTIONS

13) LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2025-07-122 **QUE** la séance soit levée à 19 h 45, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Michèle Turcotte
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.